




Vaccination : la confiance, enjeu de la concertation citoyenne

Pas moins de 5 000 personnes ont déjà contribué à la consultation nationale sur la vaccination qui prend fin dans 10 jours. Un thème au cœur des Entretiens de Bichat

DAMIEN MASCRET

 @dmascret

IMMUNOLOGIE « Bonjour, je vous remercie d'organiser cette concertation citoyenne », commence une femme de 29 ans, sur le site contrib.concertation-vaccination.fr, ouvert à tous jusqu'au 13 octobre, avant de s'interroger sur les dangers liés à l'aluminium dans les vaccins. Un ton courtois et direct qui illustre bien la majeure partie des 5 000 contributions déjà déposées.

À quelques jours de l'ouverture des Entretiens de Bichat (du 6 au 8 octobre), l'un des congrès majeurs réunissant professionnels et institutionnels de la santé à Paris, dont *Le Figaro* est partenaire, cette vaste concertation devrait trouver un écho chez les professionnels de santé.

Car, justement, cette année, le fil rouge des trois jours est... la vaccination. « C'est une décision que nous avons prise il y a un an devant le climat ambiant de méfiance vis-à-vis de la vaccination, y compris chez certains professionnels de santé », explique le Dr François Sarkozy. Or il est indispensable que l'information circule entre les différents ac-

teurs de santé. »

Quant au Comité d'orientation indépendant mis en place en début d'année par la ministre de la Santé, Marisol Touraine, il a clairement pour mission de trouver les moyens de redonner confiance aux Français dans la vaccination. Il est présidé par un immunologiste pédiatrique internationalement reconnu, le Pr Alain Fischer, président de l'Institut hospitalo-universitaire Imagine, et coprésidé par Claude Rambaud, coprésidente du Collectif interassociatif sur la santé (CISS). « Ce n'est pas un débat sur le bien-fondé de la vaccination car le bien-fondé de la vaccination est universellement reconnu. Vacciner est une action majeure de santé publique », explique au *Figaro* le Pr Fischer.

Peu de chance donc que sorte satisfait du grand débat public qui commence ce citoyen pour qui « il n'est pas normal d'obliger les gens à se faire introduire un produit dans leur corps. Un produit qui



d'après les observations pratiques s'avère être toxique dans de nombreux cas. Je ne me vaccine et ne me vaccinerai pas!», ou cet autre qui estime que «la vaccination est une escroquerie intellectuelle». En revanche, les autorités de santé vont bien devoir répondre aux préoccupations majeures, et plus légitimes, répétées par de nombreux contributeurs.

« Il n'est pas normal que l'on ait des difficultés pour se procurer les vaccins obligatoires, qui n'ont aucune raison d'être associés de façon systématique à des vaccins non obligatoires »

UN CONTRIBUTEUR

Tout d'abord, la question des vaccins diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP), les seuls obligatoires en France, qui sont désormais associés à d'autres vaccins qui, eux, ne sont pas obligatoi-

res. « Il n'est pas normal que l'on ait des difficultés pour se procurer les vaccins obligatoires, qui n'ont aucune raison d'être associés de façon systématique à des vaccins non obligatoires », note un participant. Difficile de le contredire, d'autant que tout le monde s'accorde sur l'incohérence actuelle du choix des vaccins qui sont obligatoires.

Le terme de « vente forcée » est souvent utilisé, quand ce n'est pas le principe même de la vaccination qui en devient suspect : « La vaccination est devenue un commerce, et uniquement à l'encontre de la vie des humains et des animaux », ajoute un autre.

Plus largement, l'obligation vaccinale est l'objet de vives critiques. « La France est l'un des derniers pays à maintenir une obligation vaccinale, remarque un contributeur. Chacun doit pouvoir décider pour son corps et celui de ses enfants. »

En réalité, même sans obligation, nombre de pays parviennent à conserver une bonne couverture vaccinale. Mais nul ne sait ce qui se passerait en France. Et, surtout, la question a déjà

été tranchée en droit. Lorsqu'il a été saisi de la conformité de la vaccination aux droits et liberté que la Constitution garantit, le Conseil constitutionnel a considéré cette obligation conforme « à l'exigence constitutionnelle de protection de la santé ».

Cependant, pour de nombreux citoyens qui témoignent sur le site, « ce n'est pas l'obligation de se faire vacciner qui dérange, mais le fait que les vaccins contiennent de l'aluminium ».

Au-delà du débat scientifique (voir ci-dessous, la myofasciite à macrophages) sur cet adjuvant, d'autres s'agacent franchement du débat actuel. « La méfiance des Français à l'égard des vaccins en général ressemble à l'attitude des enfants gâtés! » remarque un participant. Un autre pense que « la défiance de certains vis-à-vis de la vaccination est liée au fait que la crainte des effets adverses a remplacé la peur des maladies », cependant qu'un troisième conclut : « Bien sûr, elle n'est pas anodine et peut avoir des conséquences, comme tout médicament, mais les bénéfices pour la société sont bien plus nombreux. » ■



Vaccination ROR d'un bébé de 18 mois. Un contributeur de la consultation nationale remarque que « la France est l'un des derniers pays à maintenir une obligation vaccinale. Chacun doit pouvoir décider pour son corps et celui de ses enfants. » VOISIN/PHANIE/PHANIE